

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

En partenariat avec l'Agence nationale de la recherche, le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport sur l'utilisation des sommes allouées dans le cadre des appels à projets de recherche.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à apporter plus de transparence dans la répartition des budgets consacrés à la recherche et dans leur utilisation. Un rapport du Gouvernement au Parlement permettrait de mieux connaître la mise en oeuvre des grandes orientations budgétaires et année par année, l'avancement et l'utilisation précise des sommes allouées.